



REGLEMENT
COUPE DE FRANCE
CADETTES
2010

REGLEMENT

ARTICLE 1 – Le but

La Coupe de France Dames Cadettes, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin chez les jeunes sur route. Ce challenge porte sur une sélection d'épreuves françaises d'une journée inscrites au calendrier FFC.

ARTICLE 2 – La participation

Toutes les épreuves se disputent par équipes ou à titre individuel.

Nature des équipes admises :

- I. Equipes régionales
- II. Equipes départementales
- III. Equipes de club

Composition des équipes :

Chaque équipe devra être composée au minimum de 4 compétitrices et d'un maximum de 8. Au-delà de 8 compétitrices, les engagements devront être faits à titre individuel.

ARTICLE 3 – Le classement

Le classement de chaque épreuve sera établi par l'attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après :

Points pour chaque manche à l'exception de la dernière :

45 – 41 – 39 – 37 – 35 – 33 – 31 – 29 – 27 – 25 – 23 – 21 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3

Points aux 30 premières classées.

Points pour la dernière épreuve :

55 – 51 – 48 – 46 – 44 – 42 – 40 – 38 – 36 – 34 – 32 – 30 – 28 – 27 – 26 – 25 – 24 – 23 – 22 – 21 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Points aux 40 premières classées.

- Le classement final sera établi sur 2 manches :
 - Les points obtenus sur la meilleure place de l'une des 2 premières manches
 - Les points obtenus sur la finale
- La participation à la finale est obligatoire pour figurer au classement final.

Le coureur ayant totalisés le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires). En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues. En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.

La catégorie minime a le droit de participer, cependant un seul classement « scratch » sera établi.

- seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC seront prises en considération pour le classement de la Coupe de France.

ARTICLE 4 – Sélection des épreuves

La liste des épreuves retenues est la suivantes :

- 25/04/2010 Grand Prix Fémin'Ain (RHA)
- 09/05/2010 Grand Prix d'Amancey (FRC)
- 13/06/2010 Classic Féminine Vienne Poitou-Charentes (PCH)

ARTICLE 5

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour infraction au règlement se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.

Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

ARTICLE 6 - Le dépannage

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur, auxquels pourront s'ajouter les véhicules des équipes complètes (4 minimum), à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du représentant de la DTN et du président de jury.

Dans ce dernier cas, l'ordre des voitures pour le dépannage fera l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

Pour la première épreuve :

- Tirage au sort entre les équipes complètes et représentées à la réunion.

Pour les épreuves suivantes :

- les équipes des compétitrices participant, dans l'ordre du classement individuel provisoire de la Coupe de France Cadettes.
- 1^{er} tirage au sort : les équipes non classées et présentes à la réunion.
- 2^{ème} tirage au sort : les équipes non classées et non représentée à la réunion.

ARTICLE 7 - Les frais de déplacement

Les frais de déplacement des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des comités et concurrents respectifs.

ARTICLE 8 - Les récompenses et protocoles

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la concurrente vainqueur.

Il pourra en outre récompenser la concurrente « leader » provisoire de la Coupe de France.

Cependant, la FFC remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader à la première du classement provisoire.

Ce maillot pourra être porté par la concurrente « leader » lors de l'épreuve suivante si elle y participe.

La première de la Coupe de France cadette recevra un trophée fédéral.

ARTICLE 9 – Diffusion des classements

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication dans le journal officiel fédéral « LA FRANCE CYCLISTE » et sur le site internet FFC.